

Non-renouvellement des CUI : la colère gronde !

Ce mercredi 18 octobre, un rassemblement organisé par FO, Sud éducation, la CGT et la CNT était appelé devant le Rectorat contre la suppression des CUI dans les établissements parisiens et pour le réemploi des collègues licencié-es sur les mêmes postes avec des contrats statutaires.

Une centaine de personnes, personnels de plusieurs établissements et des parent-es d'élèves, étaient présentes. Une délégation composée de représentants syndicaux, d'un AED, d'une aide documentaliste, d'un enseignant, d'un parent d'élève, d'une aide administrative en CUI en poste jusqu'à mi décembre, a été reçue par M.Coignard, Directeur de l'Académie, Mme Bauer, chargée de mission BACA (Bureau de l'Assistance éducative et des contrats aidés), Mme Depoyant-Devaut, Secrétaire générale de l'Académie de Paris et M.Hosatte, Directeur des Ressources humaines du Rectorat.



Voici ce que nous a annoncé le Rectorat :

Il n'est pas possible de compenser la perte des contrats aidés : sur les 600 CUI supprimés, seuls 300 sont amenés à devenir des contrats AESH si les personnels dont le contrat est supprimé acceptent ce changement de poste.

Les contrats aidés de l'Académie de Paris sont répartis sur des postes d'assistance administrative, de surveillance des élèves, de soutien scolaire aux élèves, assistance informatique et autres...

Seulement 15 à 20 contrats pour les postes de surveillance des élèves (AED) seront créés et aucun des postes administratifs et des postes informatiques supprimés ne seront remplacés !

D'où sortent ces contrats ?

Quand un établissement veut recruter un AED, il se passe parfois un mois ou deux avant d'avoir un-e candidat-e ou un contrat signé. Le Rectorat a donc cumulé tous ces mois sans AED en poste, et en additionnant ces décalages, récupère 15 à 20 contrats.

La Secrétaire générale a indiqué qu'elle avait obtenu de Pôle Emploi le renouvellement de 130 contrats CUI pour l'Académie de Paris, des moyens « exceptionnels » alloués à cette rentrée 2017-2018 ! Mais... qui n'iront pas au-delà du 30 juin pour les plus « chanceux », la plupart verront leur contrat s'arrêter avant car ils auront atteint les 2 ans maximum sous contrat CUI et rien ne leur sera proposé d'autre...

Aujourd'hui, voici ce que le Rectorat propose en réponse à cette situation catastrophique :

- **devenir AED quand c'est possible** : mais se pose le problème du diplôme, il faut un baccalauréat minimum, or un certain nombre de collègues en CUI n'en sont pas titulaires...

Sans oublier que seuls 15 à 20 contrats supplémentaires d'AED sont disponibles sur toute l'Académie...

- **des postes de contractuels administratifs au sein du Rectorat** (par exemple au service intendance). Aujourd'hui il y a déjà 4 à 5.

- **toute personne qui le désire peut devenir AESH à condition d'être inscrite à Pôle Emploi.**

En gros, le Rectorat n'a rien à nous proposer, si ce n'est quelques miettes !

La Secrétaire générale a cherché à diviser les établissements en annonçant qu'elle traiterait au cas par cas les besoins des établissements et prioriserait les personnels ! La délégation a répondu que, évidemment, tous ces postes étaient nécessaires au bon fonctionnement des établissements scolaires et qu'aucun ne devait disparaître.

Au collège Collette Besson, suite à une menace de grève totale, il a été gagné des postes supplémentaires ! Cela nous montre bien que nous pouvons gagner car le rectorat a peur que la situation lui échappe !



Il y a de quoi ! La suppression des CUI révèle au grand jour le manque crucial de moyens dans nos écoles et établissements. Nous manquons de personnels formés, dans tous les services, de la maternelle à l'université au lycée : AVS, AED, médecins scolaires, assistant-es pédagogiques, enseignant-es, agent-es, infirmier-es, psychologues, enseignant-es spécialisé-es, CPE... La liste est longue !

À Sud éducation Paris nous pensons qu'il est temps de remettre en avant nos revendications :

- plus de moyens, à la hauteur des besoins réels de chaque école et établissement, estimés par celles et ceux qui y travaillent ;
- le réemploi de nos collègues licencié-es suite au plan social de suppression des CUI ;
- une sortie de la précarité pour les collègues contractuels : un plan de titularisation, sans condition de concours, de diplôme, de stage ou de nationalité !

À la suite de ce rassemblement devant le rectorat, les organisations syndicales vont se réunir afin de proposer une nouvelle date de mobilisation. Nous y porterons la proposition de la tenue d'une Assemblée Générale parisienne de mobilisation et celle de la grève.

**Notre pire adversaire c'est la
résignation.**

**Notre force c'est notre
mobilisation collective et massive.**

Communiqué des personnels du collège Colette Besson EN MARCHÉ OU GRÈVE

lundi 16 octobre 2017

Le collège Colette Besson, classé en éducation renforcée REP+ a dû faire la rentrée avec un tiers de son personnel surveillant en moins. Conséquence directe de la suppression des CUI.

Le personnel et le réseau de parents du quartier se sont mobilisés. Après avoir gradué les démarches : courriers, pétitions, motion au CA sans réponse de la part du rectorat, nous avons tous voté pour le grève.

Les conséquences de cette mesure descendante, très malvenue dans un contexte où l'encadrement scolaire participe à la qualité du climat scolaire, étaient mesurables dans les couloirs, dans la cour et directement à l'infirmerie. La sécurité des élèves ne pouvait être assurée.

Solidaires avec nos collègues AED harassés qui travaillaient en sous-effectif, nous avons décidé unanimement de nous mettre en grève le 17 octobre 2017 avec le soutien massif des parents et de Sud éducation Paris qui avait déposé un préavis de grève pour le mois d'octobre.

Cette annonce d'une « Opération collège mort » avec une perspective de poursuite de blocage par la mise en place d'une caisse de grève pour le personnel de vie scolaire, nous a permis d'obtenir, sept jours avant la date prévue de grève, deux postes d'AED à 20h, contrats de droit public, cédés à terme.

Le recrutement se fera localement. Aujourd'hui nous restons sur le qui vive car notre assistante sociale qui est congé maternité n'a pas été remplacée.